

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-5-3-1

Séance du vendredi 22 mai 2015

**AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE "PSA - RIXHEIM"
CONVENTION AVEC L'ONF PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT PAR LE DÉPARTEMENT POUR
LA RÉALISATION DE DEUX TRONÇONS EN FORET DOMANIALE DE LA HARTH**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS,
MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER,
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-3-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Routes, Transports et Déplacements,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention à conclure avec l'Office National des Forêts (ONF), jointe en annexe à la présente délibération, qui a pour but de définir les conditions de l'occupation temporaire du domaine public de l'Etat par le Département pour cette opération, et de préciser les conditions de financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département,

- précise que la dépense dont le montant s'élève à 210 000 € TTC sera imputée au budget du Département au programme A171, chapitre 21, fonction 621, nature 2151,
- autorise le Président à signer la convention précitée avec l'Office National des Forêts.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions